

Expédier au Canada:

Principaux participants et leurs responsabilités



Que vous soyez un débutant en matière d'expéditions internationales ou un importateur/exportateur expérimenté, et si vous désirez éviter les problèmes à la frontière, vous devez connaître les principaux participants au processus d'expédition ainsi que leurs responsabilités respectives. Voici un bref aperçu.

L'exportateur

L'exportateur, c'est vous. Parfois expéditeur ou fournisseur, l'exportateur est généralement responsable de l'expédition des marchandises, ce qui comprend la préparation des documents qui serviront pendant toute la durée de l'expédition et de l'importation.

Le transporteur

Le transporteur est l'entreprise qui transporte les marchandises. Elle est chargée de préparer un document de contrôle du fret (DCF) – également connu sous le nom de manifeste ou de lettre de transport – qui sert à déclarer les expéditions à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Le transporteur remet le document de contrôle du fret au courtier en douane, en même temps que les documents d'expédition fournis par l'exportateur. À l'avenir, les transporteurs devront transmettre ces informations par voie électronique à l'ASFC.



Sachez qui est responsable de quoi pendant le processus d'expédition au Canada.

Le courtier en douane

Les courtiers en douane sont agréés par le gouvernement du Canada pour exécuter les opérations de douane au nom de leurs clients, les importateurs attitrés.

Un courtier en douane fournit les services suivants :

- Dédouanement des expéditions par l'intermédiaire de l'ASFC: obtention, préparation et transmission des données et documents de dédouanement requis par l'ASFC et par d'autres ministères du gouvernement (AMG).
- Déclaration des expéditions à l'ASFC: détermination et paiement des droits et taxes au nom de l'importateur, faisant partie d'une documentation complète de déclaration soumise au gouvernement du Canada.
- Gestion complète des expéditions : arranger le transport, le dédouanement et la livraison locale des marchandises (solution à étape unique).



L'importateur attitré (votre client) est responsable du paiement de tous les droits et taxes et de l'exactitude des informations présentées à l'ASFC

L'importateur/importateur attitré

L'importateur attitré (votre client) est responsable du paiement de tous les droits et taxes et de l'exactitude des informations présentées à l'ASFC. Il est donc important de vous assurer que vos processus sont conformes à la réglementation gouvernementale. Cette conformité pourrait être compromise par un manque de temps pour corriger et introduire les données exactes, et par des compétences et ressources internes insuffisantes.

Les importateurs sont obligés de conserver des exemplaires de leurs documents, sur papier ou en mémoire, pendant six ans à compter de la fin de l'année civile pendant laquelle les marchandises ont été importées.

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)

L'ASFC est l'agence du gouvernement fédéral chargée d'assurer la conformité à la réglementation fiscale, commerciale et frontalière du Canada. Elle doit également veiller à ce que les exigences des autres ministères et organismes du gouvernement sont respectées avant d'autoriser l'entrée des marchandises au Canada.

L'ASFC se réserve le droit d'inspecter les expéditions aux frais de l'importateur si l'inspection comprend le chargement et le déchargement des marchandises, si elle a lieu à un endroit autre qu'une installation douanière désignée et si elle a lieu après les heures de travail. L'ASFC a également le droit de refuser l'entrée des marchandises au Canada, d'en saisir le contenu et d'exiger des informations supplémentaires.

En cas de non-conformité à la réglementation, l'ASFC peut imposer des amendes dans le cadre du Régime de sanctions administratives pécuniaires (RSAP).

Pour réduire la fréquence des inspections, il faut avoir de bons antécédents de conformité, et travailler avec des transporteurs et des courtiers qui s'engagent à respecter la réglementation.

Communiquez avec votre administrateur de clientèle chez Livingston par courriel à solutions@livingstonintl.com ou par téléphone au 1-800-837-1063
Visitez www.livingstonintl.com

LIVI GSTON

En toute confiance